



PRÉFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Ministère des Affaires sociales, du Travail
et de la Solidarité

Ministère de la Santé, de la Famille
et des Personnes Handicapées

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Paris, le 13 août 2003

Service Santé-Environnement

Affaire suivie par : Claude Bourriot

Tél. : 01 44 84 21 21

Email : dr75-sante-environnement@sante.gouv.fr

Nos Réf. : SE/SG/03/

Note à Monsieur le Préfet de Police

À l'attention de Monsieur Gutnecht

Objet : Accueil des personnes décédées du fait de la canicule.

Après un rappel réglementaire seront présentées les solutions palliatives toujours applicables et les solutions alternatives auxquelles il pourrait être fait appel par réquisition.

1- Rappel réglementaire

Lors d'un décès à domicile, le corps peut être conservé tel quel dans une pièce pendant les six jours, hors dimanche et jour férié éventuellement présents (art. R.2213-33 du code général des collectivités territoriales -CGCT- pour l'inhumation et R.2213-35 pour la crémation).

Les maisons de retraite ne faisant pas partie d'une unité de long séjour du secteur hospitalier sont considérées comme des substituts de domiciles et soumis aux mêmes règles (Décret n° 81-448 du 8 mai 1981).

Généralement les familles demandent un transfert en chambre funéraire, où le corps du défunt sera veillé par elle dans un salon de présentation et conservé en casier réfrigérant en dehors des visites. La gestion de la chambre funéraire est une activité réglementée faisant partie du service extérieur des pompes funèbres, soumise à habilitation par le préfet (bureau de la réglementation). Elle comporte selon l'article R.2223-83 du CGCT autant de casiers réfrigérants que de salons.

La famille peut également demander que soit exécutés des soins de conservation (injection de liquide désinfectant dans les cavités et le circuit sanguin) pour retarder la décomposition du corps pendant la période précédant l'inhumation ou la crémation. Cette possibilité devient une obligation pour transporter le corps à visage découvert (sans cercueil) entre 24h et 48h après le décès.

En secteur hospitalier, les hôpitaux et les unités de long séjour ont l'obligation de disposer d'une chambre mortuaire dès qu'ils atteignent le seuil de 200 décès par an. (art. L2223-39 et R.2223-30 du CGCT).

Cette chambre mortuaire est réservée aux personnes décédées à l'hôpital et fait partie du service hospitalier. Elle comprend au minimum 2 cases réfrigérées par tranche, même incomplète, de 200 décès annuels.

2- Techniques de conservation des corps

Entre le décès et la fermeture du cercueil, la famille doit pouvoir veiller le défunt et conserver une image apaisée de lui, d'où l'intérêt des soins de conservation.

A l'hôpital et en chambre funéraire, le corps est conservé en casier réfrigérant dans l'attente des visites de la famille. Les casiers réfrigérants sont vendus par lots de trois et comportent trois civières roulant sur des rails enfermées dans une enceinte frigorifique maintenue entre 0°C et +5°C pour les cellules positives et en dessous de 0° pour les cellules négatives (réservées aux noyés et autres corps décomposés).

La solution de mettre deux corps tête-bêche sur une seule civière pourrait être interprétée par la Justice comme une atteinte au respect des morts (art. 225-17 du code pénal)

A domicile, les entreprises de pompes funèbres utilisent du matériel réfrigérant : lit réfrigérant et gilet réfrigérant qui ne refroidissent qu'une partie du corps.

Dans le passé, ils utilisaient de la carboglace ou neige carbonique qui se sublime en refroidissant le corps pour donner du gaz carbonique.

Désormais, ils utilisent un couvre - cercueil vitré qui assure la réfrigération de l'air autour du corps du défunt placé dans son cercueil. Cette technique naissante est l'équivalent d'un casier réfrigérant à la disposition des familles.

3- Solutions palliatives actuelles

Les techniques précédentes sont toutes utilisées en Ile-de-France, ainsi que la location de chambres funéraires gonflables.

Ces chambres funéraires gonflables peuvent être acheminées sur le lieu d'une catastrophe et permettre le travail des médecins légistes. Elles permettent de conserver de 12 à 40 corps par abaissement de la température extérieure de 25 °C.

Elles sont mises en service à Longjumeau, Vigneux-sur-Seine et Vitry-sur-Seine par la principale société française de pompes funèbres (OGF anciennement PFG) et sont déjà saturées.

Les articles R.2213-33 et 35 du CGCT permettent une dérogation au délai de 6 jours pour l'inhumation et la crémation, prise par le préfet de département, sachant que tout dépôt de cercueil de plus de six jours nécessite l'utilisation d'un cercueil hermétique (article R. 2213-26 du CGCT).

Le cercueil hermétique est en fait un cercueil en tôle zinguée agréé par le ministère de la Santé, qui est collé de façon étanche et pourvu d'un épurateur de gaz. Le cercueil en tôle zinguée se place à l'intérieur d'un cercueil en bois. Il est également imposé par les compagnies aériennes mais il induit un coût supplémentaire pour les familles.

L'entreprise OGF aurait demandé au préfet de réquisitionner les salles de cérémonie des cimetières de Valenton et des Joncherolles, pour y entreposer les cercueils le temps de les inhumer.

L'article R. 2223-73 du CGCT prévoit des mesures exceptionnelles prises par les ministères de l'Intérieur et de la Santé, lorsque des difficultés d'application du règlement national des pompes funèbres (art. R. 2223-24 à R. 2223-72 du CGCT) apparaissent : ce pourrait être le nombre de corps admis dans la chambre funéraire, mais cette mesure doit être prise après consultation d'une commission qui se réunit tous les deux mois excepté pendant les congés d'été.

4- Solutions alternatives de réquisition

D'après la société OGF, la plus importante entreprise de pompes funèbres de France, la patinoire de Colombes ou Asnières aurait été réquisitionnée. L'inconvénient de cette solution est que le corps se dégrade en partie supérieure.

Dans le Val d'Oise, un établissement de santé aurait loué un camion frigorifique pour compléter sa chambre mortuaire. L'avantage de cette solution est qu'elle évite les transports, mais le public ne peut tolérer qu'un véhicule servant au transport de denrées alimentaires servent au dépôt des corps, même s'il est désinfecté après.

En conclusion, je vous joins un état des lieux réalisés dans les départements de Seine et Marne, Paris, Yvelines et Val d'Oise.

Le directeur régional

Michel PELTIER

COQUIN, Yves

De: COQUIN, Yves
Envoyé: jeudi 14 août 2003 16:24
À: CREMIEUX, Anne-Claude
Objet: RE: assistance à domicile

Oui, bien sûr et nous nous en sommes occupés. Il y a une circulaire de 1997 à ce sujet. Nous avons fait une information des DDASS hier que nous avons complétée aujourd'hui à la suite de la réunion organisée au siège d'EDF hier au soir à 18h. La DHOS, prévenue par mes soins, a également participé à cette réunion.

Y. C.

-----Message d'origine-----

De : CREMIEUX, Anne-Claude
Envoyé : jeu. 14 août 2003 15:35
À : COQUIN, Yves; LEMAIRE, Natacha
Cc : GROUCHKA, Cédric
Objet : assistance à domicile

Dans l'hypothèse de coupure de courant programmé, pouvez vous me dire si des patients ayant un appareil d'assistance à domicile (ventilatoire ou autre) sont susceptibles d'être affectés et dans l'affirmative existe-t-il des moyens prévus pour repérer et contacter ces patients
Merci pour votre réponse rapide.
Anne-Claude Crémieux



PREFECTURE DE VAUCLUSE

PAGE DE GARDE FAX

Nombre de pages (celle-ci incluse)

2

Envoi du 14 août 2003

Expéditeur

Nom

PREFECTURE de VAUCLUSE
Bureau du Cabinet

Téléphone

04.90.16.84.39 / NM

Télécopie

04.90.86.20.76

Destinataire

- Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des Libertés locales
- Monsieur le Ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées
- Institut de Veille sanitaire

Texte

En complément de mon message de ce jour, je vous adresse un tableau comparatif des décès intervenus pendant la période ciblée, en 2002 et en 2003, dans les 15 communes les plus peuplées du département de VAUCLUSE, ce qui représente environ 60% de la population.

*Pour le préfet,
le chef du bureau du cabinet*

Josiane JOHANNES

Fax destinataire :

01 40 07 66 70

01 40 56 46 26

01 41 79 67 67

 Pour information

- M. le secrétaire général
- Mme la directrice de D. A. S. S

Conformément à votre demande.

L'original vous parviendra par courrier.

Réponse urgente demandée.

Pour avis

Villes de VAUCLUSE 84	population totale	décès 2002 du 26/07 au 13/08	décès 2003 du 26/07 au 13/08
APT	11488	6	11
AVIGNON	88312	85	87
LE PONTET	15877	3	1
BOLLENE	14288	4	6
PERNES	10309	2	2
MONTEUX	9698	1	3
CARPENTRAS	27249	22	23
CAVAILLON	25058	10	25
ISLE SUR LA SORGUE	17443	10	14
LE THOR	6692	3	6
CADENET	3937	1	1
ORANGE	22889	25	27
PERTUIS	18078	7	10
VAISON LA ROMAINE	5986	12	16
VALREAS	9883	2	8
MALAUCENE	2581	3	1
Totaux	289568	206	241
population totale du Vaucluse	499685		

COQUIN, Yves

De: COQUIN, Yves
Envoyé: jeudi 14 août 2003 16:29
À: TOUPILLIER, Danielle; TREGOAT, Jean-Jacques
Objet: TR: malades à haut risque vital et canicule : message complémentaire à celui du 13/08/03

Importance: Haute

-----Message d'origine-----

De : LEPRETRE, Pascal
Envoyé : jeu. 14 août 2003 15:45
À : LD-DDASS-DIRECTEURS
Objet : malades à haut risque vital et canicule : message complémentaire à celui du 13/08/03
Importance : Haute

Message complémentaire au message du 13 août concernant les malades à haut risque vital et canicule.

A) Eventuels délestages de courant - patients à haut risque vital

Suite à la réunion du 13/08 avec EDF, je vous communique les informations suivantes :

- Si des délestages sont nécessaires, EDF envisage de réaliser des délestages diurnes, tournants par tranches de plusieurs heures concernant l'ensemble de la population. Les préfets sont informées de cette éventualité
- Ces éventuels délestages ne devraient pas concerner les services prioritaires au sens de l'arrêté du 6 juillet 1990 notamment les établissements de santé.
- La journée du lundi 18 août sera cruciale en raison de la reprise d'activité.
- La décision de délestage et ses modalités de mise en oeuvre ne seront connues que dimanche matin. **Si cette décision est prise, EDF informera la population par tous moyens dans la journée de dimanche sans préjudice de l'information individuelle des patients à risque vital.**

Il est donc nécessaire que vous vous rapprochiez de votre centre distributeur de l'EDF afin d'être rapidement informé des décisions en matière de délestage qui seront prises dans votre département et de veiller à ce que les patients à haut risque vital soient bien informés en cas de nécessité. Dès que les informations sur les délestages éventuels vous seront communiquées, je vous demande de les transmettre aux services d'urgence et aux centres 15 ; aux établissements sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux divers services et associations susceptibles de connaître les malades concernés (patients à haut risque vital dialysés à domicile).

Vous veillerez à ce que le permanent de la DDASS durant ce week-end dispose des coordonnées du permanent de l'EDF et des correspondants qui pourraient être mobilisés pour l'information et la prise en charge des patients et de l'ensemble des informations utiles pour répondre aux éventuels appels téléphoniques. Une attention particulière doit être donnée aux enfants ayant une alimentation parentérale branchée 24h/24, l'autonomie de leurs pompes étant limitée.

B) Tensions sur l'approvisionnement en solutés de remplissage (solutés glucosés et sérum physiologique)

Des difficultés d'approvisionnement en solutés de remplissage, uniquement pour certains types de conditionnement, ont été signalées. Je vous demande d'informer les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées de la possibilité de faire appel, en cas de besoins, aux établissements disposant d'une pharmacie à usage intérieur. Ces derniers seront prévenus de ces dispositions par la DHOS.

Dr. Yves COQUIN

Chef de service

Direction générale de la santé

Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

NB: personnes contact : Bureau SD5D :

- Dr. Martine VACARIE

tél : 01 40 56 53 75

- Dr. Benoît LAVALLART

tél : 01 40 56 41 27

COQUIN, Yves

De: CREMIEUX, Anne-Claude
Envoyé: jeudi 14 août 2003 16:32
À: COQUIN, Yves
Objet: RE: assistance à domicile

merci

-----Message d'origine-----

De : COQUIN, Yves
Envoyé : jeu. 14 août 2003 16:24
À : CREMIEUX, Anne-Claude
Objet : RE: assistance à domicile

Oui, bien sûr et nous nous en sommes occupés. Il y a une circulaire de 1997 à ce sujet. Nous avons fait une information des DDASS hier que nous avons complétée aujourd'hui à la suite de la réunion organisée au siège d'EDF hier au soir à 18h. La DHOS, prévenue par mes soins, a également participé à cette réunion.

Y. C.

-----Message d'origine-----

De : CREMIEUX, Anne-Claude
Envoyé : jeu. 14 août 2003 15:35
À : COQUIN, Yves; LEMAIRE, Natacha
Cc : GROUCHKA, Cédric
Objet : assistance à domicile

Dans l'hypothèse de coupure de courant programmé, pouvez vous me dire si des patients ayant une appareil d'assistance à domicile (ventilatoire ou autre) sont susceptibles d'être affectés et dans l'affirmative existe t'il des moyens prévus pour repérer et contacter ces patients
Merci pour votre réponse rapide.
Anne-Claude Crémieux

COQUIN, Yves

De: THIROUIN, Isabelle
Envoyé: jeudi 14 août 2003 16:40
À: COQUIN, Yves
Objet: TR: accueil des personnes décédées du fait de la canicule

Monsieur Coquin, je vous communique à toutes fins utiles ces informations

Isabelle Thirouin

-----Message d'origine-----

De : DD95-SANTE-ENVIRONNEMENT
Envoyé : jeu. 14 août 2003 16:35
À : DD78-SANTE-ENVIRONNEMENT; DR75-SANTE-ENVIRONNEMENT; PELTIER, Michel; L'HELGOUALC'H, Marie-Claire; THIROUIN, Isabelle; DD75-DIRECTEUR; DD77-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD78-DIRECTION; DD91-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD92-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD92-AFFAIRES-GENERALES; DD93-DIRECTION; DD93-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD95-DIRECTION; DR75-ETABL-SANIT-SOCIAUX; DR75-INSPEC-REGION-SANTE; YOUSSOV, Serge
Objet : RE: accueil des personnes décédées du fait de la canicule

Pour faire suite au message d'Albert Godal, nous venons d'apprendre que la DDSV interdit l'utilisation de camions frigorifiques à usage alimentaire.

Il faudrait trouver des camions frigo non alimentaire (fleuriste ?).

Une solutions de moins...

Nicolas Herbreteau

-----Message d'origine-----

De : DD78-SANTE-ENVIRONNEMENT
Envoyé : jeu. 14 août 2003 16:16
À : DR75-SANTE-ENVIRONNEMENT; PELTIER, Michel; L'HELGOUALC'H, Marie-Claire; THIROUIN, Isabelle; DD75-DIRECTEUR; DD77-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD78-DIRECTION; DD91-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD92-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD92-AFFAIRES-GENERALES; DD93-DIRECTION; DD93-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD95-DIRECTION; DD95-SANTE-ENVIRONNEMENT; DR75-ETABL-SANIT-SOCIAUX; DR75-INSPEC-REGION-SANTE; YOUSSOV, Serge
Objet : RE: accueil des personnes décédées du fait de la canicule

Suite au message de M. Bouriot du 13/08/03 et après contact avec DDASS 92 et DDASS 95 voici un complément d'info sur les solutions alternatives:

Les patinoires: La rumeur de réquisition de patinoires ds le 92 est fausse. Il semble que les patinoires soient fermées en août et trop longues à remettre en glace.

Camions frigorifiques: L'hôpital de Montmorency(95) a installé 1 ou + camion(s) frigo de location. un autre hôpital du 95 va faire de même mais le loueur souhaite avoir la certitude de pouvoir réutiliser son camion pour l'alimentaire ensuite. La DSV se chargerait de cette attestation.

Autres solutions: dans le 92 les corps après mise en bière immédiate serait mis dans un entrepôt de type alimentaire.

Question à M. Bouriot: Dans le 78 on envisage d'utiliser un camion frigorifique, mais les pompiers indiquent que ce camion est voué à la destruction, la réutilisation pour un usage alimentaire étant interdite. Qu'en est-il des textes?

A. GODAL

-----Message d'origine-----

De : DR75-SANTE-ENVIRONNEMENT
Envoyé : mercredi 13 août 2003 19:16
À : PELTIER, Michel; L'HELGOUALC'H, Marie-Claire; THIROUIN, Isabelle; DD75-DIRECTEUR; DD75-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD77-DIRECTEUR; DD77-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD78-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD78-DIRECTION; DD91-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD91-DIRECTION; DD92-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD92-AFFAIRES-GENERALES; DD93-DIRECTION; DD93-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD95-DIRECTION; DD95-SANTE-ENVIRONNEMENT; DR75-

Objet : accueil des personnes décédées du fait de la canicule

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint deux notes au préfet de police destinées à rappeler la réglementation et élaborer des solutions afin d'accueillir de façon digne les corps des personnes décédées.

De l'avis des professionnels contactés soit par vous (DDASS), soit par nous (DRASS IF), les capacités étaient dépassées, y compris à l'institut médico-légal d'après OGF, la principale entreprise française. Il nous a été impossible de le joindre nous-mêmes.

La patinoire est une source de froid, qui reste à financer et à équiper de parties séparées pour recevoir les familles.

Cette solution nous paraît éthiquement préférable à l'utilisation de camions frigorifiques qui servent habituellement au transport des denrées alimentaires. De même, les anciennes morgues non conformes pourraient être utilisées de façon provisoire.

Ces notes vous permettront de progresser dans la réflexion et nous restons à votre disposition pour améliorer le dispositif ou imaginer d'autres solutions.

Cordialement

Claude Bouriot << Fichier: canicule.bis.doc >> << Fichier: canicule.doc >>

COQUIN, Yves

De: HAURY, Brigitte
Envoyé: jeudi 14 août 2003 16:47
À: COQUIN, Yves; ABENHAIM, Lucien
Cc: MAREL, Marie-Claude
Objet: TR: solutions de réhydratation

Le message ci-dessous a été adressé par viafax à tous les établissements de santé, ARH, DRASS et DDASS

Brigitte HAURY



note solutions
réhydratation V...



**Ministère de la santé, de la
Famille et des personnes
handicapées**

Paris, le

Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins
Sous-Direction de la qualité et du fonctionnement
des établissements de santé – Bureau E2
DHOS/E2//n°
Affaire suivie par : Pascal Paubel
tél. : 01 40 56 52 74
fax : 01 40 56 58 30

**Le Ministre de la santé, de la famille et
des personnes handicapées**

à

**Mesdames et Messieurs les directeurs
des établissements de santé**

**OBJET : Approvisionnement en urgence en solutions de réhydratation pendant le week-end
du 15 août**

c/c : pharmacien chef de service

Compte tenu de la situation exceptionn lle li e   la canicule, certains  tablissements de sant  ou maisons de retraite peuvent  tre confront s   un probl me d'approvisionnement en solutions de r hydratation. Il peut en  tre de m me de certaines pharmacies d'officine. Ils sont donc susceptibles de vous solliciter pour permettre leur r approvisionnement, prioritairement ce week-end et les jours suivants.

Je vous demande, dans toute la mesure du possible, de leur apporter tout le soutien n cessaire, en pareille circonstance en assurant un approvisionnement   hauteur des besoins exprim s.

A cet  gard et dans le cas o  le stock de votre  tablissement ne serait pas suffisant pour permettre ce d pannage exceptionnel, je vous demande d'orienter l' tablissement en cause vers un autre  tablissement situ    proximit , pour garantir un approvisionnement dans les meilleurs d lais. S'agissant de l' le de France, les  tablissements pourront, en dernier recours, avoir le soutien de l'AGEPS (ex Pharmacie centrale des H pitaux) de l'Assistance Publique-H pitaux de Paris, 13, rue Lavoisier 92000 Nanterre- T l phone : 01 46 69 13 13 – Fax : 01 46 69 13 28.



PostNotes 7669

Fax n°:	01 42 79 67 68
A:	Mme M. GONIN
De:	Y. C.
Date:	14/08
Nb de Pages:	4

PROVENANCE :

ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS
Cabinet du Directeur Général
3, avenue Victoria - 75004 Paris

NUMERO DE TELECOPIE : 01.40.27.30.11

NOM DU DESTINATAIRE : DIRECTEUR DGS.

ET N° DE TELECOPIE : 01 40 56 46 26

NOMBRE DE PAGES : 2
(y compris cette page)

NOM DE L'EXPEDITEUR : Le secrétariat de
M. Roland GONIN
Directeur adjoint de cabinet
Direction générale
Tel : 01 40 27 32 71
Fax : 01 40 27 30 11
@ : roland.gonin@sap.ap-hop-paris.fr

DATE : 14/08/03

MESSAGE

ci joint données complètes
pour l'ensemble des Hôpitaux de
l'AP-HP HORS = Berck, San Salvador
et HENRI DARE - R. Gonin

494
DECES AP-HP

Toutes causes confondues

Ensembles des hôpitaux

Date	
25-juil-03	43
26-juil-03	49
27-juil-03	26
28-juil-03	38
29-juil-03	57
30-juil-03	42
31-juil-03	34
01-août-03	45
02-août-03	31
03-août-03	35
04-août-03	43
05-août-03	68
06-août-03	76
07-août-03	109
08-août-03	115
09-août-03	103
10-août-03	111
11-août-03	185
12-août-03	227
13-août-03	204 162
Total =	1599

COQUIN, Yves

De: DANAND, Laurence
Envoyé: jeudi 14 août 2003 16:55
À: ABENHAIM, Lucien
Cc: COQUIN, Yves
Objet: Demande Mme Daix

A la demande de Mme Pia Daix, nous devons demander à Jean-Yves Nau (le Monde) de publier un rectificatif concernant le paragraphe "estimation minimale" de son article *"Parce qu'elle ne concerne que les personnes ayant trouvé la mort en milieu hospitalier l'estimation de 3 000 victimes doit à l'évidence être tenue pour minimale"*. Ne possédant pas les éléments de réponse et sur les conseils de M. Coquin, je préfère vous transmettre sa demande.

LD

COQUIN, Yves

De: COQUIN, Yves
Envoyé: jeudi 14 août 2003 17:04
À: BOUDOT, Jocelyne
Objet: TR: solutions de réhydratation

-----Message d'origine-----

De : HAURY, Brigitte
Envoyé : jeu. 14 août 2003 16:47
À : COQUIN, Yves; ABENHAIM, Lucien
Cc : MAREL, Marie-Claude
Objet : TR: solutions de réhydratation

Le message ci-dessous a été adressé par viafax à tous les établissements de santé, ARH, DRASS et DDASS

Brigitte HAURY



note solutions
réhydratation V...

*** RAPPORT D'EMISSION ***

Date : 14-08-03 17:08

Numéro : 0140564674


Nom : DGS

Date/Heure	14-08 17:06
Numéro composé	00141796768
Correspondant	+33141796768
Durée	2'08"
Mode	NORMAL
Pages	3
Résultat	Correct

LA
 JC

Télécopie

Fax n°: 01 41 79 67 68
 A: M. N. GONIN
 De: Y. E.
 Date: 14/08 Nbre de Pages: 4



ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS
 HÔPITALIER EUROPÉEN

PROVENANCE : ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS
 Cabinet du Directeur Général
 3, avenue Victoria - 75004 Paris

NUMERO DE TELECOPIE : 01.40.27.30.11

NOM DU DESTINATAIRE : DIRECTEUR DGS

ET N° DE TELECOPIE : 0140564626

NOMBRE DE PAGES : 2
 (y compris cette page)

NOM DE L'EXPEDITEUR : Le secrétariat de
 M. Roland GONIN
 Directeur adjoint de cabinet
 Direction générale
 Tél : 01 40 27 32 71
 Fax : 01 40 27 30 11
 e : roland.gonin@ap-hop-paris.fr

DATE : 14/08/03

MESSAGE

ci joint données complètes
 pour l'ensemble des hôpitaux de
 l'AP-HP Hors = Berck, San Salvador
 et HENRI DAYE

R. Gonin

COQUIN, Yves

De: LEPRETRE, Pascal
Envoyé: jeudi 14 août 2003 17:31
À: BOUDOT, Jocelyne; COQUIN, Yves; CEBRIAN-DUCHER, Isabelle; CHEMARDIN, Jacques; ESCOUROLLE, Dominique; GLOAGUEN, Chantal; LEPRETRE, Pascal; MAGNE, Philippe; PIERRE, Vincent; ROITEL, Sandrine; SEGOVIA, Sandrine
Objet: TR: Liste cellule crise DHOS WE 15/8
Importance: Haute

-----Message d'origine-----

De : MAREL, Marie-Claude
Envoyé : jeu. 14 août 2003 16:51
À : TOUPILLIER, Danielle
Cc : MARCHAND, Jocelyne; LEMAIRE, Natacha; CABON, Jean-François; MAES, Chantal; GROSSIER, Stéphane; BARAT, Solenne; PILLET-MOREELS, Catherine
Objet : Liste WE 15/8
Importance : Haute

Comme convenu.

Marie-Claude MAREL



coordonnées.doc

CELLULE DE CRISE
DHOS

Week-end du 15 août 2003

S/D O

Natacha LEMAIRE (joignable)	06 22 10
Solène BARAT	06 24 26
Séverine ORIGNY (joignable)	06 84 24

S/D E

Marie-Claude MAREL	06 17 96
Chantal MAES	06 71 06
Jean-François CABON (joignable)	06 62 07
	02 96 33

Cellule de crise

Catherine PILLET-MORELS	06 16 54
-------------------------	----------

Communication

Stéphane GROSSIER	06 18 91
-------------------	----------

COQUIN, Yves

De: CAB-SANTE-DIR-CAB-SECR
Envoyé: jeudi 14 août 2003 17:38
À: COQUIN, Yves
Objet: RE: Communiqué de presse

merci beaucoup M. Coquin, j'ai vu Danielle qui était au cabinet, c'est ok pour elle puisque ce communiqué a été diffusé. Je le maile donc au cabinet M. Copé

bon courage

Marianne

-----Message d'origine-----

De : COQUIN, Yves
Envoyé : jeu. 14 août 2003 17:28
À : MOUSQUEY, Marianne
Objet : Communiqué de presse
Importance : Haute

Chère Madame,

Voici le communiqué de la DHOS de ce matin. Cela vous suffit-il ?

Y. C.

<<Fichier: Plan blanc 14.08.03.doc >>

COQUIN, Yves

De: GERHART, Catherine
Envoyé: jeudi 14 août 2003 18:03
À: COQUIN, Yves
Objet: TR: évaluation épidémiologique - crise canicule

Importance: Haute

Vopici les résultats communiqués par la DDASS de Paris

C.Gerhart

-----Message d'origine-----

De : ZASLAVSKY, Marie-Claude
Envoyé : jeu. 14 août 2003 17:21
À : DGS-SD1C; GERHART, Catherine
Cc : COSTE, Philippe
Objet : évaluation épidémiologique - crise canicule
Importance : Haute

de la part de Marie Claude ZASLAVSKY - DA intérim DASS de paris et Jean Michel THIOLET - responsable épidémiologie

bonjour,

le 7 août, la DASS de Paris informe Monsieur CHENARDIN - DGS bureau des alertes d'un décès par coup de chaleur d'un patient âgé de 56 ans sur son trajet de travail-domicile.

Réponse : aucun signalement officiel n'est prévu ce jour là pour ce type de problème.

en astreinte, à partir du samedi 9 août, la DASS de Paris a mis en place une première étape d'information prévention dans les maisons de retraite en lien avec le SAMU 75

du lundi 10 août au jeudi 14 août : la DASS de Paris participe avec l'ARHIF à la mise en place d'un dispositif sanitaire pour organiser la prise en charge des urgences. Parallèlement, elle commence un recueil des décès par coup de chaleur dans les établissements de santé (hors AP/HP) transmis quotidiennement à l'ARHIF.

la DASS commence dès mardi à évaluer l'évolution des décès à Paris et trie les certificats de décès. ce jour, la Mairie de Paris adresse le tableau suivant



DC VILLE DE PARIS
03.xls

Un nouveau point est prévu pour mardi

Pour les déclarations INVS, l'ensemble des établissements PSPH (hors AP/HP) a été contacté : le nombre de fiches recueillies est potentiellement (pour certains recueil téléphonique) de 17 décès entre le 8 août et le 14 août.

merci de l'attention portée à ce message

Marie Claude ZASLAVSKY

-----Message d'origine-----

De : THIOLET, Jean-Michel
Envoyé : jeu. 14 août 2003 11:07
À : GERHART, Catherine
Cc : COSTE, Philippe; ZASLAVSKY, Marie-Claude
Objet :

Bonjour Catherine

Suite à nos entretiens téléphoniques je te confirme les éléments suivants :

La demande sur le nombre de décès survenus à Paris depuis le début du mois a été faite à la Mairie de Paris, les premiers résultats devraient nous être adressés ce jour, je te les communiquerai dès réception avec les éléments d'appréciation par rapport aux années précédentes. Le premier cas de décès par coup de chaleur avait été signalé à la DASS par un établissement hospitalier le jeudi 7 août, le bureau des alertes de la DGS en avait été aussitôt informé. L'AP-HP doit disposer de données que je n'ai pas pu obtenir.

Le recueil de données épidémiologiques pour l'InVS est limité par la disponibilité des cliniciens dans le contexte actuel.

Cordialement

Jean Michel THIOLET
DASS DE PARIS
SERVICE EPIDEMIOLOGIE
01 58 57 14 61

NOMBRE D'ACTES DE DECES
VILLE DE PARIS

DATES	01-aout	02-aout	03-aout	04-aout	05-aout	06-aout	07-aout	08-aout	09-aout	10-aout	11-aout	12-aout	13-aout	Total
2002	58	46	14	0	69	51	41	40	44	13	0	69	40	485
2003	44	19	0	75	54	69	70	111	42	0	181	185	217	1067

Du 1er au 13 Aout

COQUIN, Yves

De: LEPRETRE, Pascal
Envoyé: jeudi 14 août 2003 18:07
À: LD-DDASS-DIRECTEURS
Cc: LD-DRASS-DIRECTEURS
Objet: malades à haut risque vital et canicule : deuxième message complémentaire à celui du 13/08/03.

Importance: Haute

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la liste des centres et associations d'hémodyalise.

Madame Chantal MAES
Chargée de mission,
DHOS
Tel: 01 40 56 56 46
Mail: chantal.maes@sante.gouv.fr



assoc.xls



dalyse_adresses.xls

COQUIN, Yves

De: GERHART, Catherine
Envoyé: jeudi 14 août 2003 18:10
À: 'm.ledrans@invs.fr'
Cc: COQUIN, Yves
Objet: TR: évaluation épidémiologique - crise canicule

Importance: Haute

Bonjour,

A la demande de Mr COQUIN je vous transmets ces données de la DDASS de Paris.

Bonne réception

Catherine Gerhart

-----Message d'origine-----

De : ZASLAVSKY, Marie-Claude
Envoyé : jeu. 14 août 2003 17:21
À : DGS-SD1C; GERHART, Catherine
Cc : COSTE, Philippe
Objet : évaluation épidémiologique - crise canicule
Importance : Haute

de la part de Marie Claude ZASLAVSKY - DA intérim DASS de paris et Jean Michel THIOLET - responsable épidémiologie

bonjour,

le 7 août, la DASS de Paris informe Monsieur CHENARDIN - DGS bureau des alertes d'un décès par coup de chaleur d'un patient âgé de 56 ans sur son trajet de travail-domicile.

Réponse : aucun signalement officiel n'est prévu ce jour là pour ce type de problème.

en astreinte, à partir du samedi 9 août, la DASS de Paris a mis en place une première étape d'information prévention dans les maisons de retraite en lien avec le SAMU 75

du lundi 10 août au jeudi 14 août : la DASS de Paris participe avec l'ARHIF à la mise en place d'un dispositif sanitaire pour organiser la prise en charge des urgences. Parallèlement, elle commence un recueil des décès par coup de chaleur dans les établissements de santé (hors AP/HP) transmis quotidiennement à l'ARHIF.
la DASS commence dès mardi à évaluer l'évolution des décès à Paris et trie les certificats de décès. ce jour, la Mairie de Paris adresse le tableau suivant



DC VILLE DE PARIS
03.xls

Un nouveau point est prévu pour mardi

Pour les déclarations INVS, l'ensemble des établissements PSPH (hors AP/HP) a été contacté : le nombre de fiches recueillies est potentiellement (pour certains recueil téléphonique) de 17 décès entre le 8 août et le 14 août.

merci de l'attention portée à ce message

Marie Claude ZASLAVSKY

-----Message d'origine-----

De : THIOLET, Jean-Michel
Envoyé : jeu. 14 août 2003 11:07
À : GERHART, Catherine
Cc : COSTE, Philippe; ZASLAVSKY, Marie-Claude
Objet :

Bonjour Catherine

Suite à nos entretiens téléphoniques je te confirme les éléments suivants :

La demande sur le nombre de décès survenus à Paris depuis le début du mois a été faite à la Mairie de Paris, les

premiers résultats devraient nous être adressés ce jour, je te les communiquerai dès réception avec les éléments d'appréciation par rapport aux années précédentes. Le premier cas de décès par coup de chaleur avait été signalé à la DASS par un établissement hospitalier le jeudi 7 août, le bureau des alertes de la DGS en avait été aussitôt informé. L'AP-HP doit disposer de données que je n'ai pas pu obtenir. Le recueil de données épidémiologiques pour l'InVS est limité par la disponibilité des cliniciens dans le contexte actuel. Cordialement

Jean Michel THIOLET
DASS DE PARIS
SERVICE EPIDEMIOLOGIE
01 58 57 14 61

COQUIN, Yves

De: COQUIN, Yves
Envoyé: jeudi 14 août 2003 18:24
À: 'Didier HOLLEAUX'
Objet: RE: Réf. : Délestages

Merci.

Y. C.

-----Message d'origine-----
De : Didier HOLLEAUX [mailto:didier.holleaux@edfgdf.fr]
Envoyé : jeu. 14 août 2003 18:29
À : COQUIN, Yves
Objet : Réf. : Délestages

J'ai transmis votre message aux personnes qui seront chargées de diffuser cette décision, si elle devait être prise.
En formulant le voeu que nous n'aurons pas à y recourir
Cordialement
Didier Holleaux

Yves.COQUIN@sante.gouv.fr on 14/08/2003 15:09:51

Pour : Didier HOLLEAUX/ CD/ EGS/ EDFGDF/ FR@EDFGDF
cc :
Objet : Délestages

Mes collaborateurs viennent de me rendre compte de la réunion interministérielle tenue ce matin au sujet des éventuels délestages. Par ailleurs, j'ai bien reçu la lettre nous annonçant la possibilité de délestages et nous avons fait passer des consignes aux DDASS.

Puis-je vous demander, si vous décidez de délestages pendant le week end, de bien vouloir m'en informer sur ma messagerie personnelle (je suis en effet de garde ce week end et me suis organisé pour éviter de revenir à Paris) : " yves.coquin@wanadoo.fr" . Merci.

Dr Yves Coquin
Chef de service

COQUIN, Yves

De: Didier HOLLEAUX [didier.holleaux@edfgdf.fr]
Envoyé: jeudi 14 août 2003 18:29
À: COQUIN, Yves
Objet: Réf. : Délestages

J'ai transmis votre message aux personnes qui seront chargées de diffuser cette décision, si elle devait être prise.

En formulant le voeu que nous n'aurons pas à y recourir

Cordialement

Didier Holleaux

Yves.COQUIN@sante.gouv.fr on 14/08/2003 15:09:51

Pour : Didier HOLLEAUX/CD/EGS/EDFGDF/FR@EDFGDF

cc :

Objet : Délestages

Mes collaborateurs viennent de me rendre compte de la réunion interministérielle tenue ce matin au sujet des éventuels délestages. Par ailleurs, j'ai bien reçu la lettre nous annonçant la possibilité de délestages et nous avons fait passer des consignes aux DDASS.

Puis-je vous demander, si vous décidez de délestages pendant le week end, de bien vouloir m'en informer sur ma messagerie personnelle (je suis en effet de garde ce week end et me suis organisé pour éviter de revenir à Paris) : "yves.coquin@wanadoo.fr". Merci.

Dr Yves Coquin
Chef de service

ORMSBY, Jean-Nicolas

De: ORMSBY, Jean-Nicolas
Envoyé: jeudi 14 août 2003 18:44
À: DD01-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD07-SEC-SANTE-ENV; DD08-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD10-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD18-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD37-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD41-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD45-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD57-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD82-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD86-SANTE-ENVIRONNEMENT.
Cc: HARMANT, Philippe; HERAULT, Sophie; PISSON, Cyril; SAOUT, Charles; MALLET, Sylvie; MICHELON, Thierry
Importance: Haute

objet : centrales nucléaires de production d'électricité (CNPE) d'EDF : risques sanitaires liés aux conditions climatiques exceptionnelles d'août 2003 (air et eau) et à la chute de débit des cours d'eau (Loire, Garonne, Moselle, Rhône, Seine, Vienne)

Par suite des conditions climatiques exceptionnelles que connaît la France sur l'ensemble de son territoire, la température de certains fleuves et cours d'eau a augmenté de manière inhabituelle. Cette élévation de température engendre des difficultés de fonctionnement des centrales nucléaires de production d'électricité (CNPE) d'Electricité de France (EDF).

Aussi, par arrêté du 12 août 2003 (JO du 13 août 2003) relatif aux conditions exceptionnelles de rejets d'eau des centrales de production d'électricité, une autorisation de dérogation exceptionnelle est accordée à certaines CNPE situées sur les cours d'eau Garonne, Moselle, Rhône et Seine de déroger aux limites de température de rejets des effluents liquides vis à vis des arrêtés individuels.

Une circulaire DGS vous est diffusée en pièce jointe (signée hier soir et datée et numérotée ce jour, et qui sera publiée très rapidement au JO) pour vous indiquer la nécessité de mettre en place ou de renforcer le contrôle sanitaire des eaux en aval des rejets d'effluents liquides de 11 CNPE compte tenu des risques potentiels dans les

circonstances suivantes:

- les sites de baignades
- les eaux de loisirs nautiques
- les prises d'eau superficielle pour la fabrication d'eau destinée à la consommation humaine

risques sanitaires particuliers:

1. les amibes

Le risque de développement amibien dans les rejets des CNPE de Civaux, Nogent, Goffech, Chooz, Dampierre et Bugey, est géré par EDF sur la base d'un protocole défini par le CSHPF dont il convient qu'EDF adapte les conditions de traitement anti-amibien aux variations de débit et de température de l'eau amont/aval afin de se conformer aux recommandations du CSHPF notamment sur la base des résultats du suivi de la qualité des rejets et des eaux en aval du site. Vous veillerez à sollicitez ces résultats auprès d'EDF.

2. les légionelles

Par ailleurs le développement de légionelles dans les Tours aéro réfrigérantes de CNPE requiert une surveillance particulière; en effet les CNPE ne font pas partie des installations classées pour la protection de l'environnement et ne sont pas soumises à obligations par la réglementation à un contrôle des légionelles dans les TARs. Or parmi les 11 CNPE qui disposent de TARs, six d'entre elles présentent des résultats de prélèvements (juin et juillet 03) sur certaines tranches d'installations dépassant 100 000 UFC/L Légionelles: Cruas, Chinon, Cattenom, St Laurent des eaux, Dampierre, Belleville.

La DGS ayant eu connaissance de ces résultats hier envoie ce jour une lettre à EDF (en annexe) avec copie aux DDASS concernées. Il vous appartient de vous rapprocher des responsables des CNPE en question concernant la mise en oeuvre du suivi des résultats et des traitements des TARs concernées notamment pour les 6 CNPE dont des TARs présentent des résultats très élevés.

Un dossier incluant les résultats des prélèvements de légionelles par CNPE vous sera adressé par la DGS par fax dès le 18 08 03.

Jean-Nicolas ORMSBY, adoint du chef de bureau (C Saout en congé)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Paris, le

18 AOÛT 2003

Direction générale de la santé
Sous-direction de la gestion des risques des milieux
Bureau des eaux
DGS/SD7A

Le Ministre de la santé, de la famille et des
personnes handicapées

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région
DRASS
(pour information)

Mesdames et Messieurs les Préfets
coordonnateurs de bassin
(pour attribution)

Mesdames et Messieurs les Préfets de
département
DDASS
(pour attribution)

CIRCULAIRE n° 2003/398 du 14 août 2003 relative au contrôle sanitaire de la
qualité des eaux situées en aval des points de rejet des effluents liquides des Centrales nucléaires de
production d'électricité (CNPE) d'Electricité de France (EDF).

Date d'application : Immédiate

Résumé : L'arrêté du 12 août 2003 relatif aux conditions exceptionnelles de rejets d'eau des centrales de production d'électricité prévoit une dérogation transitoire aux limites de température des effluents liquides rejetés par les centrales nucléaires de production d'électricité (CNPE) d'Electricité de France (EDF) fixées dans les arrêtés individuels d'autorisation de rejets des effluents liquides des CNPE. Une surveillance de l'incidence sanitaire de cette mesure est requise auprès d'EDF par cet arrêté. Les DDASS concernées mettront en place ou renforceront le contrôle sanitaire de la qualité des eaux, notamment des eaux de baignade situées en aval des points de rejets des effluents liquides.

Mots clés : contrôle, eau, effluents, CNPE, EDF, amibes

Textes de référence :

- Code de la santé publique et notamment ses articles L.1321-1 et L.1332-2,
- Décret n°95-540 du 4 mai 1995 relatif aux rejets d'effluents liquides et gazeux et aux prélèvements d'eau des installations nucléaires de base,
- Arrêté du 12 août 2003 relatif aux conditions exceptionnelles de rejets d'eau des centrales de production d'électricité.

Texte abrogé : Néant

Par suite des conditions climatiques exceptionnelles que connaît la France sur l'ensemble de son territoire, la température de certains fleuves et cours d'eau a augmenté de manière inhabituelle. Cette élévation de température engendre des difficultés de fonctionnement des centrales nucléaires de production d'électricité (CNPE) d'Electricité de France (EDF).

Afin d'éviter des risques de pénurie d'électricité, un arrêté interministériel relatif aux conditions exceptionnelles de rejets d'eau des centrales de production d'électricité a été publié le 12 août 2003. Il vise à autoriser des dérogations limitées dans le temps aux limites de température de rejets d'eau des CNPE dans les bassins fluviaux de la Garonne, de la Moselle, du Rhône et de la Seine fixées dans les arrêtés individuels d'autorisation de rejets des effluents liquides des CNPE concernées.

En application de cet arrêté, EDF mettra en œuvre pendant toute la durée de la période dérogatoire, une surveillance attentive de l'incidence environnementale et sanitaire des mesures que les CNPE seront amenées à prendre, notamment sur les baignades et les activités de loisirs nautiques en aval des points de rejets des effluents liquides des CNPE.

Afin de prévenir les risques sanitaires potentiels liés à une élévation de la température, je vous demande de mettre en place ou de renforcer le contrôle sanitaire de la qualité des eaux situées en aval des points de rejets des effluents liquides des CNPE, notamment dans les circonstances suivantes :

- utilisation d'eau brute superficielle pour la production d'eau destinée à la consommation humaine,
- fréquentation des zones de baignades et d'activités de loisirs nautiques.

Les dispositions de la présente circulaire s'appliquent aux eaux en aval des 11 CNPE suivantes, équipées de circuits de refroidissement semi-fermés de façon à limiter les rejets thermiques en rivière :

- sur la Loire: Belleville, Dampierre, Saint-Laurent et Chinon, en amont de la Vienne,
- sur le Rhône: Bugey et Cruas,
- sur la Seine: Nogent,
- sur la Meuse: Chooz,
- sur la Moselle: Cattenom,
- sur la Vienne: Civaux,
- sur la Garonne: Golfech.

Le risque de développement amibien dans les rejets des CNPE de Civaux, Nogent, Golfech, Chooz, Dampierre et Bugey, est géré par EDF sur la base d'un protocole de traitement anti-amibien des effluents et de suivi de la qualité des rejets recommandé par le CSHPF (cf. les avis du 6 mai 2003) pendant la période du 15 mai au 15 octobre 2003. L'arrêté sus-mentionné ne modifie pas l'application de ce protocole qui reste applicable durant la période dérogatoire. Il appartient à EDF d'assurer sa bonne mise en œuvre, s'agissant :

- des traitements à la monochloramine : maintien du résiduel de monochloramine à 0,25 ppm en retour de boucle ;
- des traitements aux UV : suivi par des mesures (et non par calcul théorique) de la dose photonique émise par les lampes aux ultra-violets.

Vous voudrez bien vous assurer régulièrement, jusqu'au 15 octobre 2003, qu'EDF adapte les conditions de traitement anti-amibien aux variations de débit et de température de l'eau amont/aval afin de se conformer aux recommandations du CSHPF notamment sur la base des résultats du suivi de la qualité des rejets et des eaux en aval du site que vous solliciterez auprès d'EDF.

Vous voudrez bien me faire part, sous le présent timbre, des difficultés que vous rencontrerez dans l'application de la présente circulaire.

Le Chef de Service


COQUIN, Yves

De: COQUIN, Yves
Envoyé: jeudi 14 août 2003 18:45
À: TREGOAT, Jean-Jacques
Objet: L'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris a communiqué les données de la mortalité totale enregistrée sur 23 de ces 33 établissements entre le 25 juillet et le 13 août 2003 à 20 h 00

Je fais suite au message que vous avez laissé à ma secrétaire. Voici la bonne version du communiqué.

Y. C.



CPchaleur1408.doc

COQUIN, Yves

De: GOLINELLI, Danielle
Envoyé: jeudi 14 août 2003 18:53
À: COQUIN, Yves
Cc: MOUCHARD, Agnès
Objet: TR: Solutions de remplissage

Importance: Haute

Pour information au cas où ne vous disposeriez pas encore de ces éléments.
Bon week-end
Danielle Golinelli

-----Message d'origine-----

De : DE SAINT-MARTIN, Florence
Envoyé : jeu. 14 août 2003 17:38
À : GOLINELLI, Danielle; BARAT, Solenne
Objet : TR: Solutions de remplissage
Importance : Haute

Reunion de crise ce matin chez D.Toupiiller. Nous avons été chargés P.Paubel et moi de préparer une note pour les directeurs d'établissements de santé afin de leur demander de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'approvisionnement à titre exceptionnel, de solutés de réhydratation, pour les établissements médico-sociaux qui en feraient la demande. A défaut, si les établissements de santé ne peuvent pas fournir, la PCH doit pouvoir dépanner.

Confirmation ci-dessous, la PCH a du stock.

Bon week end
Florence

-----Message d'origine-----

De : PAUBEL, Pascal
Envoyé : jeu. 14 août 2003 16:39
À : TOUPILLIER, Danielle; MAREL, Marie-Claude; HAURY, Brigitte; DE SAINT-MARTIN, Florence
Objet : Solutions de remplissage
Importance : Haute

Je viens d'avoir Véronique Tounier qui est la pharmacienne responsable de la distribution à la PCH (AGEPS) à Nanterre.

Toutes les commandes des établissements de l'AP-HP ont été honorées ce jour par la PCH, elles représentaient environ 10 jours de consommation moyenne.

Pour toutes les références, elles disposent d'un stock correct (sérum physiologique, glucose, polyionique,...), à une exception qui est le chlorure de sodium 0,9 % poche 1 litre de chez Frésenius (tout est parti aujourd'hui), mais elle dispose d'un stock de la même présentation de chez MacoPharma et il y a possibilité de se reporter sur les poches de 500 ml si besoin. Les réapprovisionnements chez les fournisseurs sont prévus pour lundi.

J'ai demandé également pour les autres médicaments importants dans cette situation : Dantrium (pour les hyperthermies) et Perfalgan (paracétamol injectable antipyrétique/antalgique) et également pour les DM nécessaires aux injections (perfuseurs, cathéters,...), les stocks sont corrects.

Donc a priori pas de problème de stock pour les prochains jours

Pascal Paubel

COQUIN, Yves

De : COQUIN, Yves
Envoyé : jeudi 14 août 2003 19:12
À : GOLINELLI, Danielle
Objet : RE: Solutions de remplissage

Merci.

Y. C.

-----Message d'origine-----

De : GOLINELLI, Danielle
Envoyé : jeu. 14 août 2003 18:53
À : COQUIN, Yves
Cc : MOUCHARD, Agnès
Objet : TR: Solutions de remplissage
Importance : Haute

Pour information au cas où ne vous disposeriez pas encore de ces éléments.

Bon week-end
Danielle Golinelli

-----Message d'origine-----

De : DE SAINT-MARTIN, Florence
Envoyé : jeu. 14 août 2003 17:38
À : GOLINELLI, Danielle; BARAT, Solenne
Objet : TR: Solutions de remplissage
Importance : Haute

Reunion de crise ce matin chez D.Toupillier. Nous avons été chargés P.Paubel et moi de préparer une note pour les directeurs d'établissements de santé afin de leur demander de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'approvisionnement à titre exceptionnel, de solutés de réhydratation, pour les établissements médico-sociaux qui en feraient la demande. A défaut, si les établissements de santé ne peuvent pas fournir, la PCH doit pouvoir dépanner.

Confirmation ci-dessous, la PCH a du stock.

- [] Bon week end

Florence -----Message d'origine-----

De : PAUBEL, Pascal
Envoyé : jeu. 14 août 2003 16:39
À : TOUPILLIER, Danielle; MAREL, Marie-Claude; HAURY, Brigitte; DE SAINT-MARTIN, Florence
Objet : Solutions de remplissage
Importance : Haute

Je viens d'avoir Véronique Tounier qui est la pharmacienne responsable de la distribution à la PCH (AGEPS) à Nanterre.

Toutes les commandes des établissements de l'AP-HP ont été honorées ce jour par la PCH, elles représentaient environ 10 jours de consommation moyenne.

Pour toutes les références, elles disposent d'un stock correct (sérum physiologique, glucose, polyionique,...), à une exception qui est le chlorure de sodium 0,9 % poche 1 litre de chez Frésenius (tout est parti aujourd'hui), mais elle dispose d'un stock de la même présentation de chez MacoPharma et il y a possibilité de se reporter sur les poches de 500 ml si besoin. Les réapprovisionnements chez les fournisseurs sont prévus pour lundi.

J'ai demandé également pour les autres médicaments importants dans cette situation : Dantrium (pour les hyperthermies) et Perfalgan (paracétamol injectable antipyrétique/antalgique) et également pour les DM nécessaires aux injections (perfuseurs, cathéters,...), les stocks sont corrects.

Donc a priori pas de problème de stock pour les prochains jours

Pascal Paubel

COQUIN, Yves

De: BOLOT-GITTLER, Anne
Envoyé: jeudi 14 août 2003 19:35
À: COUTY, Edouard; TOUPILLIER, Danielle; LEMAIRE, Natacha; BARAT, Solenne;
COQUIN, Yves; CREMIEUX, Anne-Claude; GROUCHKA, Cédric
Objet: TR: nouvelle rédaction



Circulaire délais
inhumation.d...

-----Message d'origine-----

De : QUILLET Nicolas [mailto:Nicolas.QUILLET@interieur.gouv.fr]
Envoyé : jeu. 14 août 2003 19:01
À : Sec CANEPA
Cc : BOLOT-GITTLER, Anne
Objet : TR: nouvelle rédaction

Pourrais-tu joindre en annexe l'arrêté poids-lourds que je t'ai faxé ds l'après-midi ?

Eric FREYSSELINARD
Directeur adjoint du cabinet du ministre délégué aux libertés locales
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales
1 bis, place des Saussaies
75800 PARIS
Tél. : 01-40-07-22-26 - Fax : 01-49-27-48-86
<mailto:eric.freysselinard@interieur.gouv.fr>
eric.freysselinard@interieur.gouv.fr

-----Message d'origine-----

De: QUILLET Nicolas
Date: jeudi 14 août 2003 18:55
À: LUCAS Francois (DGCL); RENARD Jacques (DGCL); CHENAIN Oriane (DGCL)
Objet: nouvelle rédaction

si vs voyez d'autres choses, n'hésitez pas
me répondre TTU

Eric FREYSSELINARD
Directeur adjoint du cabinet du ministre délégué aux libertés locales
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales
1 bis, place des Saussaies
75800 PARIS
Tél. : 01-40-07-22-26 - Fax : 01-49-27-48-86
<mailto:eric.freysselinard@interieur.gouv.fr>
eric.freysselinard@interieur.gouv.fr